



N° 134

JUILLET 2019

BULLETIN MUNICIPAL

**Spectacle des enfants
à la fête de l'école**



**Accueil des nouveaux habitants
lors de l'apéritif de l'été**



**Voyage scolaire
6 h 00 du matin: le départ**



Contacts :

Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21

Mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr

<http://www.jouy.mauvoisin.fr>

SOMMAIRE N° 134 JUILLET 2019

- ☑ Editorial
- ☑ Extraits des délibérations du Conseil Municipal.
- ☑ Informations municipales.
- ☑ Informations de la Communauté Urbaine GPS&O
- ☑ Informations diverses

L'année scolaire se termine sous des températures caniculaires pendant qu'une des 3 classes, accompagnée de la Directrice, est partie en voyage scolaire au bord de la mer en Bretagne (voir photo en une).

Notre effectif scolaire se porte bien ; c'est ainsi qu'à la rentrée prochaine nous devrions connaître un effectif stable d'environ 70 élèves répartis en 3 classes. Il n'en a pas toujours été ainsi.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de la communauté urbaine GPS&O le commissaire enquêteur et le président de la commission d'enquête seront présents en mairie le 3 juillet aux heures d'ouverture pour celles et ceux qui souhaiteraient des informations sur ce PLUi. Celui-ci est amené à remplacer notre PLU communal.

Le dossier est également consultable sur le site internet de GPS&O.

Quelques changements sont prévus concernant le règlement d'urbanisme dont principalement des mises à jour avec les nouvelles règles en matière d'urbanisme et de normes environnementales.

Le plan de zonage de notre commune, selon le souhait du conseil municipal, dans la partie habitée du village évoluera vers un type de zonage tendant à restreindre les nouvelles constructions après division de terrains.

Cette décision nous a semblé opportune compte tenu de la densification actuelle de notre habitat apparue au cours des dernières décennies.

Sauf avis contraire ce PLUi sera applicable à partir de février 2020.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal ainsi qu'un bel été à toutes et à tous.

Le maire
Alain BERTRAND



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2019

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Jocelyne GUILLAUME, Jean-Pierre DEVISME, Elisabeth DOS SANTOS, Noël GUYOMARD, Nadège DELLAROSA et Julien HERON.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Joseline PAYEN qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. André MOULAGER et M. Miguel OURSEL.

APPROBATION MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION, LA RENOVATION THERMIQUE ET LA MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DE BATIMENTS COMMUNAUX ET L'ISOLATION THERMIQUE DE L'EGLISE

Dans le cadre du contrat rural, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée le 3 mai avec remise des plis pour le 28 mai 2019 concernant les travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de bâtiments communaux, de mise aux normes accessibilité de la Mairie et d'isolation thermique de l'église.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai 2019 pour l'ouverture des plis. Seuls deux bureaux d'architectes ont répondu à l'appel de candidature :

- ATELIER CREA à Montigny-le-Bretonneux pour un forfait de rémunération de 37.895,49 € HT
- Le groupement Cabinet d'architecture FIRON à Hardricourt et Bureau d'études ECO-FLUIDES pour un forfait de rémunération de 29.657,34 € HT

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse par M. LEBLANC Philippe, chef de projet bâtiment pour l'agence INGENIERY.

Il en ressort que la proposition du groupement Cabinet d'architecture FIRON et Bureau d'études ECO-FLUIDES est la mieux disante en tenant compte des critères de choix pondérés définis dans le règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition du groupement Cabinet d'architecture FIRON à et Bureau d'études ECO-FLUIDES, mieux disante, pour un forfait de rémunération s'élevant à 29 657.34 € HT soit un taux de rémunération de 9%.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2017

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise nous a notifié par courrier le montant de notre attribution de compensation définitive pour 2017 s'élevant à 33 810 €

Ce montant ayant évolué par rapport à l'attribution de compensation provisoire de 2017 (33 464 €) perçue par la commune, une régularisation d'un montant de 346 € est à prévoir en faveur de notre commune.

Afin de percevoir cette régularisation, le conseil municipal doit approuver le montant définitif de l'attribution de compensation de 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de compensation définitive 2017 s'élevant à 33 810 €

DESIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT POPULATION 2020

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population est organisé du 16 janvier au 15 février 2020. La direction régionale d'Ile de France de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) demande à la commune de nommer un coordonnateur communal avant fin juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner Madame BIEUVELET Corinne, comme coordonnateur d'enquête pour le recensement de la population 2020.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ETAT CIVIL



CARNET ROSE :

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Assia JAHOUH , Les Fourneaux, née le 29 avril 2019.

COLLECTE DES DECHETS

Le calendrier du 2nd semestre concernant la collecte des déchets a été distribué dernièrement dans vos boîtes à lettres.

Vous y trouverez les jours de ramassage des déchets ménagers, emballages et déchets verts et quelques renseignements et N° de téléphone à appeler pour vos questions et le remplacement de vos bacs cassés.

ATTENTION : Il n'y aura qu'une seule collecte des « encombrants » d'ici la fin d'année le mardi 20 août 2019

Election européenne - Tour unique

Bonnières-sur-Seine - 9ème circonscription
Commune de Jouy-Mauvoisin

Nombre d'inscrits	395
Nombre d'abstentions	186
Nombre de votants	209
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	6
Nombre d'exprimés	200

Mme.	AUBRY Manon	12
M.	DE PREVOISIN Robert	0
M.	CAMUS Renaud	0
Mme.	MARIE Florie	0
Mme.	LOISEAU Nathalie	37
M.	TRAORE Hamada	0
M.	PHILIPPOT Florian	0
M.	ALEXANDRE Audric	0
M.	BOURG Dominique	3
M.	VAUCLIN Vincent	0
M.	LAGARDE Jean-Christophe	5
M.	GLUCKSMANN Raphael	3
M.	GERNIGON Yves	0
M.	HELEN Gilles	0
M.	DUPONT-AIGNAN Nicolas	9
Mme.	CAILLAUD Sophie	0
Mme.	DEL FEL Thérèse	0
Mme.	ARTHAUD Nathalie	1
M.	BROSSAT Ian	6
M.	ASSELINEAU François	4
M.	HAMON Benoit	12
Mme.	TOMASINI Nathalie	0
M.	BARDELLA Jordan	46
Mme.	CORBET Cathy Denise Ginette	0
M.	SANCHEZ Antonio	0

Repas des anciens



C'est sur ces tables bien décorées qu'a été servi le 13 avril dernier, à la salle des Loisirs, le repas organisé pour nos aînés.

Elles étaient bien là les 26 personnes qui avaient répondu présent, malheureusement le « photographe » (*très concentré sur l'accueil et le service*) a quelque peu failli à cette tâche annexe et nous ne disposons pas de souvenirs à mettre en illustration de cette belle journée.

Quoi qu'il en soit, nos aînés qui ne venaient pas pour la photo, mais plutôt pour se régaler et passer un très bon moment n'ont rien regretté. Ils sont repartis satisfaits et repus.

Souhaitons qu'ils soient encore plus nombreux l'an prochain !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Concours de dessins de la bibliothèque :



Cette année, le concours de dessin de la bibliothèque municipale avait pour thème :

Sauvons la planète

Les petits dessinateurs n'ont pas manqué d'imagination

Merci à eux !!!!

CANTINE - GARDERIE

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants à la cantine-garderie avant la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Les menus seront affichés aux abords de l'école et sur le site internet de la commune.

Les tarifs pour l'année 2019-2020 s'établissent comme suit :

Cantine

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 5,10 €/jour / enfant.

Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 5,60 €/jour / enfant.

Garderie

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 2,80 €/jour / enfant.

Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 3,50 €/jour / enfant

Rappel des horaires de garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h30 à 8h30 - le soir de 16h30 à 18h30



INFORMATIONS MUNICIPALES

FETE DE L'ECOLE



C'est par une très belle journée de fin de printemps que s'est déroulée la fête de l'école, le samedi 15 juin 2019, dans la cour de l'école.

Si cette météo a participé à la réussite de cette manifestation, le plus grand mérite en revient aux enseignantes et aux « Atsem » qui avaient mis en œuvre un très joyeux spectacle, parfaitement interprété par les enfants qui ont assuré le " show" devant des parents conquis !

Auteurs, interprètes et spectateurs se sont ensuite retrouvés autour d'un petit buffet pour conclure cette bonne journée et se souhaiter un bel été.

APERITIF DE L'ETE

C'est encore lors d'une belle fin de journée que les Joyaciens se sont réunis à la salle polyvalente, le vendredi 21 juin 2019 à l'invitation de Monsieur le maire et du conseil municipal, pour saluer l'arrivée de l'été.



Ce moment d'échange toujours apprécié des convives est également l'occasion pour Monsieur le maire de présenter les nouveaux arrivants sur la commune et leur souhaiter la bienvenue.

Après quoi, les discussions reprennent, verre à la main en grignotant quelques amuse-bouches.

Par cette fin de journée à la météo agréable, nombreux sont ceux qui ont profité du point de vue offert depuis la terrasse.

INFORMATIONS MUNICIPALES



Voyage scolaire

Les élèves des classes de CP, CE1 et de CE 2 de l'école de Jouy-Mauvoisin sont partis ce lundi 24 juin à destination de la côte Bretonne pour y passer un petit séjour (jusqu' au vendredi 28 juin) Après avoir pris le bus à 6h00 du matin (photo en couverture) les voici en salle d'attente à la gare Montparnasse où ils attendent le train qui les emmènera à Moëlan sur mer (Finistère) Souhaitons leur un bon séjour ainsi qu'à leurs accompagnants.



Aménagement RD 110

Les travaux d'aménagements sécuritaires sur la RD 110 à hauteur du lotissement du Lavoisier se poursuivent.

Ces aménagements sont destinés à contraindre les véhicules à réduire leur vitesse et à respecter la priorité lors de la traversée de notre village notamment dans le sens Buchelay-Perdreauville.



Les marquages au sol initialement réalisés sont désormais remplacés par de petits terre-pleins en bitume revêtus de pavés en résine.

Stationnement.

Le parking aménagé dans le cadre du projet d'extension du cimetière est accessible dès maintenant.



Cette aire de stationnement dont l'accès est situé rue de l'église contribuera à fluidifier la circulation aux heures d'entrée et sortie de l'école ainsi que les dimanches lors des offices religieux.

Les parents des enfants scolarisés et les participants aux offices sont invités à utiliser prioritairement ce parking, laissant ainsi le stationnement le long de l'église aux usagers du cimetière et de la mairie.

Travaux de voirie « Rue de la Fontaine »

Du 08 au 12 juillet 2019, il sera procédé au rabotage et au remplacement de la couche superficielle d'enrobé à partir du passage piétonnier à hauteur de l'école et jusqu'à la Sente des Gaudrays. Durant cette période, la circulation des riverains sera perturbée.

La zone de l'école sera matérialisée aux extrémités par un pavage en résine assorti dans les deux sens de circulation d'un marquage au sol reproduisant un panneau de type « ATTENTION ECOLE »



*En août,
la mairie sera ouverte
uniquement les jeudis
de 17h00 à 19h00*

Miel de Jouy-Mauvoisin

Malgré l'essaimage de l'une des deux ruches, 9 kg de miel ont cependant été récoltés au printemps 2019.

Les amateurs peuvent toujours s'approvisionner en mairie, il en reste encore un petit peu en attendant la récolte de l'été (40 kg l'an passé).



L'essaimage naturel est une nécessité vitale pour les abeilles, et correspond à un besoin essentiel à la reproduction.

INFORMATIONS MUNICIPALES

RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		



A ce jour, l'effectif de l'école est le suivant :

Maternelle
Mme MOREAU

Petite section : 10
Moyenne section : 7
Grande section : 10

Classes primaires
Mme LESSAULT
Mme TEKAYA

CP : 9
CE1 : 5
CE2 : 10
CM1 : 8
CM2 : 9

Projet intergénérationnel à l'école.

L'école de Jouy-Mauvoisin cherche des personnes souhaitant participer à un projet avec les enfants en leur transmettant leur passion (jardinage, couture, cuisine, bricolage ...).

Ce projet est envisagé à raison d'1h30 par semaine en mars-avril 2020.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter l'école au 01-34-76-50-48

ou par mail 0781418t@ac-versailles.fr.



Les Jeux du mercredi

Une nouvelle saison des « jeux du mercredi » commencera le 11 septembre 2019 : jeux de cartes, jeux de dés, jeux de mots...etc....mais pas de « jeux de mains, jeux de vilains !!!! »

Rendez-vous à la salle des loisirs, à 14h, une fois par mois, dans la joie et la bonne humeur, les mercredis suivants : 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2019.

8 janvier, 5 février, 11 mars, 22 avril, 13 mai, 10 juin 2020

Bon été à tous et à la rentrée !



ACHEVEMENT ET CONFORMITE DES TRAVAUX

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

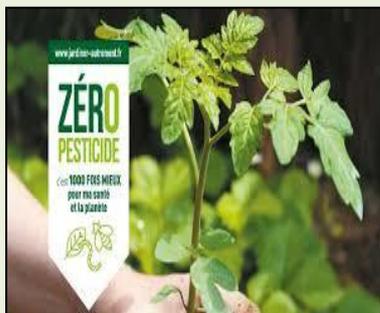
Cette conformité sera nécessaire lors d'une éventuelle vente de votre bien.

La mairie dispose ensuite de trois mois pour vérifier la conformité des travaux ; passé ce délais les travaux seront réputés conformes.

Loi LABBE

Dans le cadre de la transition écologique et l'objectif ZERO PHYTO, la loi LABBE interdit depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente, la détention et l'utilisation de tous les produits phytosanitaires de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides) pour les particuliers. Cette interdiction s'appliquait déjà aux collectivités territoriales depuis 2017. Cela se fait dans le souci d'une meilleure protection de la santé de nos concitoyens et de notre environnement.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter les sites d'informations pour les jardiniers (www.jardiner-autrement.fr). Vous devez donc ramener vos produits à la déchetterie la plus proche.



LE TERRITOIRE
SE CONSTRUIT AVEC VOUS.

EXPRIMEZ-VOUS !



ENQUÊTE PUBLIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
5 JUIN > 17 JUILLET 2019

COMMENT S'EXPRIMER ?

- Dans ma mairie :
En écrivant sur le registre
papier et en assistant
à l'une des 90 permanences
- De chez moi :
En envoyant un courrier ou un e-mail
ou en utilisant le registre numérique
- Calendrier des permanences
sur gpseo.fr

+ d'infos : gpseo.fr

SUIVEZ-NOUS  

PLUi
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMUNAUTE URBAINE

INFORMATIONS DE LA COMUNAUTE URBAINE (GPS&O)

LE TERRITOIRE
SE CONSTRUIT AVEC VOUS.

EXPRIMEZ-VOUS !



PLUi

**Un commissaire enquêteur et le président de la commission d'enquête
seront présents en mairie de JOUY-MAUVOISIN
Le mercredi 03 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
pour répondre à vos questions et enregistrer vos remarques éventuelles.**

N'hésitez pas à venir les rencontrer.

JOBS D'ÉTÉ 2019

La Communauté Urbaine recrute

Se renseigner en mairie

GPSEO

<https://gpseo.fr/>

Seule intercommunalité de la grande couronne de plus de 400 000 habitants, Grand Paris Seine & Oise se révèle être la communauté urbaine la plus peuplée ...

Les 73 communes

Les 73 communes de GPS&O. Pour retrouver les informations ...

GPS&O recrute, postuler en ligne

GPS&O recrute, postuler en ligne. GPS&O recrute, postuler en ...

La communauté urbaine

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a vu le jour ...

Annuaire

Annuaire. Annuaire. Menu principal. Aires d'accueil ...

L'administration

L'administration. L'administration. Menu principal. Les services ...

Le territoire

Le territoire s'équilibre entre espaces naturels, villages ...

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



VOTRE LOGEMENT
EST MAL ISOLÉ ?

VOUS
ENVISAGEZ
DE FAIRE DES
TRAVAUX ?

VOUS VOULEZ
RÉDUIRE VOS
FACTURES DE
CHAUFFAGE ?



Avec le programme **Habiter Mieux**,
le Département des Yvelines et l'Anah vous aident
à rénover votre logement !



Habiter Mieux Sérénité, c'est quoi ?

Habiter Mieux vous permet de bénéficier de conseils gratuits et personnalisés et d'aides financières pour réaliser des travaux de rénovation afin de réduire votre facture énergétique et d'améliorer le confort thermique de votre logement.

Ce programme est porté par le **Conseil départemental des Yvelines** et l'**Anah**, en lien avec 2 opérateurs conseils : **SOLIHA Yvelines Essonne** et **CITÉMÉTRIE**.

L'objectif est d'accompagner **6 000 propriétaires** d'ici 2023. L'Etat, l'Anah et le Département des Yvelines y consacrent une enveloppe financière d'aides aux travaux de **66M€**.



Habiter Mieux, c'est une aide financière

Une aide de l'**Anah** comprise entre 7 000 et 10 000 € (montants maximums) en fonction de plafonds de ressources, à laquelle peut s'ajouter :

- + Une prime de l'Anah pouvant aller jusqu'à 2 000 € en fonction du gain énergétique
- + Une aide du Conseil départemental des Yvelines
- + Selon votre lieu de résidence, une aide de votre commune ou de votre intercommunalité.

50 à 75%
du montant des
travaux couverts
par ces aides

BON À SAVOIR : Habiter Mieux Sérénité est cumulable avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à Taux Zéro (Éco-PTZ).

INFORMATIONS DIVERSES



Habiter Mieux, c'est aussi un accompagnement

Pour définir et réaliser ce projet, un opérateur-conseil vous accompagne dans vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres financements publics possibles, aides bancaires disponibles, ou encore exonérations fiscales.

Cet accompagnement est **obligatoire** et **gratuit**.

BON À SAVOIR : l'accompagnement ne peut être effectué ni par l'architecte du projet, ni par une entreprise intervenant dans le cadre des travaux.



Quels logements sont concernés ?

Habiter Mieux Sérénité s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison ou d'un appartement de plus de 15 ans.



Pour quels types de travaux ?

Habiter Mieux Sérénité finance un bouquet de travaux, c'est-à-dire un ensemble de travaux réalisés simultanément, et permettant un gain énergétique **d'au moins 25%**, dont par exemple :

- le changement du système de chauffage ou son remplacement par un modèle plus performant ;
- l'isolation intérieure ou extérieure des murs ;
- l'isolation de la toiture et ou des combles (combles perdus, aménagés, toiture terrasse, etc.) ;
- la mise en place ou le remplacement des systèmes de ventilation individuels.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.



Déjà 3 400 propriétaires aidés : et si demain, c'était vous ?

TÉMOIGNAGE :

En 2017, Sophie et Xavier, propriétaires à Magny-les-Hameaux ont fait rénover l'isolation du toit de leur maison.

« Deux experts se sont déplacés gratuitement pour définir avec nous quelles seraient les rénovations les plus utiles. Cela nous a rassurés et nous sommes très contents des travaux qui ont été réalisés. Aujourd'hui, nous pouvons éteindre le chauffage la journée et la température intérieure ne descendra pas en dessous de 19°C. Nous économisons près de 500 euros par an sur nos factures de chauffage ! »



VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC L'OPÉRATEUR RÉFÉRENT SUR VOTRE TERRITOIRE :

SOLIHA Yvelines Essonne

3, rue de la Porte de Buc
78000 Versailles
Tél. : 01 39 07 78 51
Courriel : contactyvelines@solihha.fr
Web : yvelines.essonne.solihha.fr

Pour vérifier l'éligibilité de vos revenus, consultez :

monprojet.anah.gouv.fr
Plus d'informations sur yvelines.fr et faire.fr



Yvelines
Le Département